

Antony le 24 mars 2013

Les conseillers municipaux d'Antony
des groupes *Union pour Antony* (PS, Front de
gauche, Défi pour Antony)
et *Antony plus* (EELV, PRG, Citoyens pour
Antony)

à Madame Geneviève Fioraso
Ministre de l'enseignement supérieur et de la
Recherche

Objet : avenir de la Résidence Universitaire d'Antony

Madame la Ministre

Elus de gauche dans l'opposition au Conseil Municipal de la Ville d'Antony et à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Seine, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de la Résidence Universitaire d'Antony (RUA) à ce jour.

En effet, alors que le Tribunal Administratif de Versailles a, par jugement en date du 10 mai 2012, annulé l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine du 9 janvier 2009 portant transfert de propriété de la Résidence Universitaire d'Antony à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine, nous n'avons pas connaissance qu'une décision ait été prise par votre ministère, ni par l'Etat quant au devenir de cette résidence universitaire. Or, l'Ile-de-France dans son ensemble manque cruellement de logements étudiants et le projet porté par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine sur cette résidence et dont la mise en œuvre a débuté avant l'annulation de l'arrêté préfectoral est d'en réduire de manière drastique la capacité.

Aujourd'hui, la Résidence Universitaire d'Antony a un besoin urgent d'être réhabilitée pour que soit logée dans de bonnes conditions une partie des milliers d'étudiants qui galèrent actuellement en Ile-de-France, ainsi que votre Ministère l'a souligné. Cette réhabilitation ne peut être envisagée qu'avec le maintien de la vocation sociale de cette résidence étudiante et de sa capacité d'accueil (au moins 2000 étudiants). La Région Ile-de-France est prête à participer à la rénovation globale des bâtiments et a prévu d'y consacrer une enveloppe budgétaire exceptionnelle et dérogatoire de 20 millions reconduite depuis trois exercices budgétaires successifs : malheureusement, malgré l'arrivée au gouvernement de plusieurs personnalités qui ont soutenu la RUA, plus de dix mois après l'annulation du Tribunal, la Région attend toujours une décision de l'Etat. Plus grave, certains laissent supposer que l'Etat n'exclut pas de transférer de nouveau la propriété de la Résidence Universitaire d'Antony à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine dont le projet consiste à l'amputer de plus de la moitié de sa capacité. Or la ville d'Antony, soutenue par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine et le CG 92, considère la résidence comme un « kyste » et veut bénéficier de son emprise foncière bien située (RER, parc de Sceaux) pour réaliser une opération d'aménagement excluant en grande partie les étudiants.

Alors que sa capacité d'origine était de 2000 logements pour plus de 2500 étudiants (2000 depuis l'installation de la Sous-préfecture en lieu et place d'un bâtiment démoli en 1986), un tel transfert aboutirait selon les plans de la CAHB et en pleine période de pénurie du logement social étudiant, à ce que ne soient maintenus sur le site actuel qu'au mieux 1 000 logements étudiants. C'est contre ce projet que se sont battus les étudiants et un collectif (dont nous faisons partie) de 28 organisations, coordonnées par l'Association des Amis de la RUA.

Ajoutons que l'expérience prouve que le CG92 a l'habitude de prendre des engagements qu'il ne respecte pas : les programmes de logements étudiants annoncés jusqu'ici par le CG 92 n'ont jamais été réalisés malgré les accords initiaux passés avec l'Etat.

Nous faisons appel à vous pour éviter d'aboutir à un tel démantèlement. Comme nous l'avons rappelé plus haut, le Conseil régional d'Ile-de-France est d'ores et déjà prêt à financer une partie de la réhabilitation à hauteur de 20 millions d'euros. Or, si cette somme ne suffit pas à financer l'ensemble de la réhabilitation, elle permet d'engager dès maintenant la réhabilitation des deux bâtiments vidés de leurs étudiants par le CROUS.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Ministre, de confirmer le maintien de propriété de la Résidence Universitaire d'Antony à l'Etat (par exemple par l'intermédiaire du CNOUS en accord avec le CROUS de Versailles) et de mettre en œuvre un projet de réhabilitation ambitieux qui réponde aux besoins des étudiants et ne laisse pas la responsabilité de ce dossier à des responsables locaux dont le souci premier est d'abord de rentabiliser financièrement au profit d'une minorité les biens de la collectivité publique. Nous voudrions insister sur le fait que le propriétaire des terrains est bien le CROUS, puisque les premiers emprunts remboursés étaient ceux qui avaient servi à financer l'achat des terrains (voir la convention de 1952, article 2).

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les élus du groupe Union pour Antony

François Rivet PS

Françoise Colmez Défi pour Antony

François Meunier PCF

Marité Charrier PS

Dominique Fié Parti de gauche

Pascale Le Néouannic Parti de gauche

Les élus du group Antony plus

Magali Buzelin EELV

Pierre Rufat PRG

Bruno Edouard (Citoyens à Antony)